



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 31/24 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT – REQUALIFICATION DU PARC DES ADRECHS – MARCHÉ 2023-03 – LOT 2 : ÉCLAIRAGE PUBLIC – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la décision du Maire n°70/23 du 31 juillet 2023 portant signature du marché,
- Vu la décision du Maire n°20/24 du 18 mars 2024 portant signature de l'avenant n°1,
- Considérant l'impossibilité de tirer des rallonges jusqu'à la borne foraine mise en place car trop éloignée. Il est nécessaire d'installer une nouvelle borne foraine.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement et de requalification du parc des Adrechs – Lot n°2 : Éclairage public, à la société EURL LUMILEC représentée par Monsieur NURY Thierry, en qualité de président dont le siège est situé 173 rue des Peupliers – ZA des Fournilliers – 13220 CHATEAUNEUF – LES – MARTIGUES.

DIT que le montant de l'avenant augmente de 7.62% le montant initial du marché.

- Avenant n°2 : 6 372.25 € HT soit 7 646.70 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 92 869.25 € HT soit un TTC de 111 443.10 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 29 avril 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 30/04/2024
Et de la publication ou notification le 30/04/2024